

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cloe lecavalier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ca1588ee6b275d0d0a8a1cdc>

Date d'obtention : 2024-01-26 20:43:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- S'assurer que le situation correspond aux critères de la méthode Sexto.
- 2- Rencontrer la personne qui dénonce la situation
- 3- Rencontrer les personnes impliquées (qui sont à l'école)
- 4- Déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant
- 5- Confisquer le téléphone cellulaire
- 6- Appeler les policiers suite à la confiscation du cellulaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que nous ne sommes pas mandataires des policiers.

Que si le geste est impulsif, une intervention de sensibilisation est faite.

Que si le geste est malveillant il peut y avoir des poursuites au criminel.

Que si la victime propage à plusieurs reprises des images de pornographie juvénile d'elle-même, son cellulaire peut également être confisqué. Elle peut être rencontrer par les policiers pour une intervention de sensibilisation.

Que nous pouvons remplir le questionnaire, seulement avec la personne qui dénonce et les élèves impliqués de notre école.

Que nous pouvons remplir le formulaire sexto avec la victime, même si la personne qui détient les photos est adulte et à l'extérieur de l'école. (comme dans le cas de Meghan avec le jeune homme de 19 ans).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de confisquer le téléphone cellulaire , si le jeune ne se montre pas collaboratif. Ce ne se sont pas tous les jeunes qui sont prêts à admettre leur tort dans une telle situation. Savoir quel est le meilleur moment pour communiquer avec les policiers lorsque le jeune ne se montre pas collaboratif.

Savoir si nous devons informé les parents de la ou le jeune qui a prit des photos intimes d'eux-mêmes et les a envoyé. On mentionne d'avantage ce qui est fait comme suite d'intervention auprès du jeune fautif (rencontre de sensibilisation en présence de policier et parents), éventuelle poursuite criminelle (parent informé). Nous savons que les jeunes qui se prennent en photo à caractère pornographique et qui les envoies par la suite, à plusieurs reprises, peut avoir une rencontre de sensibilisation (cellulaire confisqué également), mais nous avons peu d'information lorsque c'est une première fois. On ne voit pas dans les vidéos si on doit ou non aviser automatiquement les parents.